

teur. Dans ce coin-ci, nous avons compris que les "Non" l'emportent. Je voudrais connaître votre décision. Si nous ne l'avons pas ainsi compris, nous nous serions levés.

L'hon. M. LAPOINTE: Les "Non" l'emportent.

M. WOODSWORTH: C'est ce que j'ai dit. Je demande que les sténographes officiels soient priés de dire ce qu'ils ont entendu.

L'hon. M. LAPOINTE: Vous faites une farce du régime parlementaire.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si officiellement vous occupez le fauteuil ou non.

L'hon. M. LAPOINTE: Il ne l'occupe pas.

M. le PRESIDENT: Je rappelle à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre que la Chambre siège en comité plénier.

M. WOODSWORTH: J'en appelle au règlement, monsieur le président. Dans ce coin-ci, nous avons distinctement entendu monsieur l'Orateur dire "Les "Non" l'emportent". Je voudrais savoir si c'est bien ce qu'a dit monsieur l'Orateur. Dans l'affirmative, nous ne siégeons pas en comité. J'invite monsieur l'Orateur à se prononcer.

L'hon. M. DUNNING: Il n'est pas disponible.

M. POULIOT: Je ferai une suggestion à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il devrait proposer que vous quittiez le fauteuil, monsieur le président, et fassiez rapport à monsieur l'Orateur de ce qui s'est passé.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, j'en appelle de votre décision.

Quelques VOIX: A l'ordre. Asseyez-vous.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, vous avez déclaré que nous siégeons en comité plénier. J'en appelle de votre décision sur ce point.

L'hon. M. LAPOINTE: Sûrement, nous ne nous laisserons pas ainsi aller au ridicule.

M. WOODSWORTH: Je suis dans mon droit.

L'hon. M. LAPOINTE: L'attitude prise par mon honorable ami manque de dignité. Monsieur l'Orateur a quitté le fauteuil, nous siégeons en comité, et nous allons poursuivre le travail du comité.

M. WOODSWORTH: J'en appelle de la décision du président à l'effet que nous siégeons en comité. L'erreur est évidente, et si le ministre de la Justice (M. Lapointe) désire que les travaux de la Chambre procèdent dans l'ordre, il devrait y voir.

[M. Woodsworth.]

L'hon. M. LAPOINTE: Ils procéderont dans l'ordre en dépit de l'honorable député.

M. MacNEIL: J'appuie l'objection soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

Quelques VOIX: Il n'y a pas d'objection.

M. le PRESIDENT: Le règlement n'est pas en cause.

L'hon. M. STEVENS: Sûrement, monsieur le président, on ne saurait soutenir que le règlement n'est pas en cause lorsqu'un honorable député se lève et révoque en doute la formation régulière de la Chambre en comité plénier, que la Chambre partage son avis ou non. Voilà la question qui a été soulevée. J'approuve entièrement la décision de l'Orateur, ainsi que je l'ai entendue rendre tout d'abord; cependant, lorsqu'il a prononcé sa décision, je l'ai entendu dire distinctement que les "nons" l'emportaient.

L'hon. M. DUNNING: Un *lapsus linguae* qu'il a immédiatement rectifié.

L'hon. M. STEVENS: C'est fort possible; mais, en justice pour les honorables membres qui se sont levés et ont protesté,—je sais qu'il est parfois difficile d'entendre ce qui se dit dans cette enceinte,—je dois dire que j'ai distinctement entendu l'Orateur déclarer que les "nons" l'emportaient; c'est alors que les honorables membres ne se sont pas levés assez promptement. Cependant, monsieur le président, lorsqu'un honorable membre se lève de bonne foi et s'informe si le comité est régulièrement constitué, c'est là assurément une objection régulière et, je le dis au ministre de la Justice, le meilleur moyen d'assurer le décorum et la dignité des délibérations de la Chambre, c'est de tenir compte promptement d'une objection du moment que quelqu'un la soulève, quoi qu'on puisse en penser.

L'hon. M. LAPOINTE: Je sais cela; j'ai tout simplement dit que c'était une absurdité.

L'hon. M. STEVENS: Je ne partage pas l'avis de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, mais je crois qu'il a droit au moins à ce qu'on lui fasse la politesse de décider la question de règlement qu'il soulève.

M. GOLDING: Si la déclaration faite par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et appuyée par mon honorable ami de Kootenay-Est est exacte, je voudrais bien savoir pour quelle raison un certain nombre d'honorables membres qui siègent de l'autre côté de la Chambre, se sont levés de leurs sièges. S'ils ont compris certes que les "nons" l'emportaient, ils n'étaient pas du tout nécessaire qu'ils se lèvent de leurs sièges.